

# Meurtre collatéral en Irak ou quand la censure se cache derrière le copyright

Nouvelle traduction du blog de notre ami Glyn Moody qui, citant l'exemple d'une *bavure* de l'armée américaine en Irak<sup>[1]</sup>, n'y va pas de mainmorte dans ses griefs contre le copyright : « Ce genre d'abus donne une raison supplémentaire pour laquelle nous devons abolir complètement le copyright : non seulement il est sans intérêt pour la vraie créativité (les artistes n'ont pas besoin de *motivation* pour créer – ils *doivent* le faire à cause de pulsions internes), mais il est également une menace grandissante pour la liberté du monde numérique. »



Difficile de lui donner tort...

## Meurtre Collatéral, Dommages Collatéraux

Collateral Murder, Collateral Damage

*Glyn Moody – 16 mai 2010 – Blog personnel  
(Traduction Framalang : Joan et Goofy)*

Si vous n'avez pas vu « Meurtre Collatéral », la vidéo choquante – mais importante – qui montre le mitraillage sans scrupules de civils irakiens (suivi d'un lancement de missile sur un minibus avec des enfants à l'intérieur), ne la manquez pas sur Wikileaks, sa source d'origine. Malheureusement, vous ne la trouverez peut-être pas sur YouTube ni sur les autres sites de partage de vidéo, puisqu'elle a été enlevée (bien qu'apparemment celle de YouTube soit à nouveau disponible).

Vous pourriez penser qu'il s'agit d'un exemple de censure

caractérisée, mais d'une certaine façon, c'est encore pire :

*« Collateral Murder, vue plus de 6 millions de fois, enlevée de YouTube après une requête en violation de copyright <http://bit.ly/aS3bMk> »*

Vous avez bien lu, elle a été enlevée sur la base d'une accusation de violation de copyright, et non parce que quelqu'un la trouvait trop choquante pour être montrée. L'idée qu'une telle action puisse être entreprise sur la violation du monopole de quelqu'un, pendant que le massacre de sang-froid de civils irakiens est caché sous le tapis, est évidemment répugnante.

Mais c'est tout simplement un autre effet pervers de la loi obsolète qu'est maintenant le copyright – un dommage collatéral en quelque sorte.

Après tout, le copyright a grandi en Angleterre afin de contrôler le flux d'information, en permettant aux gens d'en devenir « propriétaires » – créant ainsi un robinet d'étranglement bien pratique.

*La première loi sur le copyright était une loi de censure. Elle n'avait rien à voir avec la protection des droits des auteurs, ou avec l'encouragement à produire de nouvelles œuvres. Les droits des auteurs n'étaient pas en danger dans l'Angleterre du seizième siècle, et l'arrivée récente de la machine à imprimer (la première machine à copier au monde) donnait de l'énergie aux écrivains plutôt qu'autre chose. Tellement d'énergie en fait, que le gouvernement anglais commença à craindre que trop de travaux ne soient produits, et non trop peu. Cette nouvelle technologie rendait les lectures pernicieuses largement disponibles pour la première fois, et le gouvernement éprouva un besoin urgent de contrôler l'inondation de travaux imprimés, la censure étant à l'époque une fonction administrative aussi légitime que la construction de routes.*

Nous ne devrions donc pas être surpris que le copyright soit encore aujourd'hui utilisé à des fins de censure – bien que souvent camouflé en simple problème commercial (bien qu'on se demande comment cela peut être possible lorsque l'on parle de vidéos tournées par des militaires dans une zone de guerre.).

Ce genre d'abus donne une raison supplémentaire pour laquelle nous devons abolir complètement le copyright : non seulement il est sans intérêt pour la vraie créativité (les artistes n'ont pas besoin de « motivation » pour créer – ils « doivent » le faire à cause de pulsions internes), mais il est également une menace grandissante pour la liberté du monde numérique.

Toute personne qui en doute devrait lire le type de clauses incluses dans les lois anti-piratage comme le Digital Economy Act, qui permettent de bloquer des sites s'ils sont supposés héberger des travaux violant le copyright de quelqu'un. Dans les faits, cela permet au gouvernement de Grande Bretagne d'empêcher toute fuite de ses documents, puisque la loi ne comporte pas la défense de l'intérêt public. Si ce dispositif avait été présenté explicitement comme une loi pour bloquer de telles fuites, il y aurait eu une protestation générale contre la censure que cela entraîne ; mais le travestir en « protection » des pauvres artistes créateurs, le fait passer sans encombres, les seules protestations viennent des agitateurs habituels (comme moi). Plus le copyright est fort, plus le champ de la censure possible est étendu : c'est aussi simple que ça.

*Suivez-moi @glynmoody sur Twitter ou identi.ca.*

## **Notes**

[1] Crédit photo : The US Army (Creative Commons By)